



MEMBRE JUNIOR Saison 2023

	Avant le 15 janvier	Après le 15 janvier
Junior	735 \$ +tx	750 \$ +tx
Junior – 1 parent membre ¹	580 \$ +tx	595 \$ +tx
Junior – 1 parent membre Pleins Privilèges ²	0\$	0\$
Avantages inclus dans l'abonnement annuel		
Champ d'exercice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Droits à Golf Québec	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

1. Les parents qui sont membres dans une catégorie autre que Pleins privilèges : leur(s) enfant(s) d'âge junior (18 ans et moins) peuvent bénéficier d'un rabais sur la cotisation annuelle.
2. Lorsqu'un des parents est membre Pleins Privilèges, il n'y a pas de frais pour inscrire leur(s) enfant(s) d'âge junior.
3. Les membres juniors peuvent jouer en tout temps du lundi au jeudi ainsi que le vendredi avant 12h. Les départs sont aussi permis après 15 h la fin de semaine et les jours fériés.
Les départs sont aussi permis le samedi, le dimanche et les jours fériés avant 15 h en présence d'un parent membre.

Notes

- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1^{er} mai.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet au plus tard le 1^{er} décembre suivant la date où tel avis a été donné.** Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné

Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel incluant, les taxes qui s'appliquent, doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde restant peut être acquitté de la façon suivante:

Après le 15 janvier

- 3 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars et le 15 avril.
- 1 versement unique avant le 15 avril.
- **Des frais administratifs de 75\$ +tx seront facturés après le 1^{er} mai pour une cotisation qui n'est pas totalement payée.**

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Rechercher le fournisseur autorisé CLUB DE GOLF CAP-ROUGE INC. Lorsqu'un numéro de référence vous est demandé inscrivez les 4 chiffres de votre numéro de membre, au besoin ajouter des 00.